

200 V3
LETRE du DIRECTEUR de l'Ecole d'Agriculture de la REUNION concernant l'élève MAUNIER Frantz

LE MAIRE donne lecture de la lettre n°497/B-41 en date du 27 Septembre 1961.

Monsieur le Maire,

J'ai eu le plaisir d'accueillir à la dernière rentrée scolaire un certain nombre d'élèves originaires de votre commune.

Les parents de ces jeunes gens sont pour la plupart dans l'impossibilité de subvenir aux frais de pension de leurs enfants, s'élevant à 60.000 francs par an. Il me faut donc leur trouver des bourses. C'est pourquoi je me permets de vous solliciter pour l'attribution par votre commune d'une bourse entière au jeune MAUNIER Frantz, né à Saint-Denis le 12 Juillet 1945, fils de Monsieur MAUNIER, Préposé au Centre Hospitalier départemental et demeurant à Saint-Denis. L'intéressé a actuellement neuf enfants à sa charge.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien réserver à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée./.

Le Directeur de l'Ecole
Signé: G.M. FERRIN.

M. PARIS. - Il me semble que c'est le Département qui doit attribuer les bourses aux élèves de l'école d'Agriculture.

LE MAIRE. - Voici ce que dit le rapport du Garde-Champêtre.

M. MAUNIER est père de neuf enfants. Employé au Centre Hospitalier Départemental il perçoit un revenu mensuel de 102.000 francs. Il ne paie pas de loyer.

Si vous voulez, Messieurs, nous pouvons adopter le principe de l'attribution de la bourse dont le montant pourra être fixé au moment de l'établissement du budget primitif de 1962.

M. PARIS. - Au préalable, il faudrait s'assurer qu'il n'y ait aucune bourse attribuée par le Département.

LE MAIRE. - Je mets aux voix.

A la majorité, le Conseil renvoie la demande présentée par M. le Directeur de l'Ecole d'Agriculture en faveur du jeune MAUNIER Frantz et charge le Maire de voir si le Département accorde des bourses en pareil cas.